



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 5548

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche quelles conséquences le Gouvernement compte tirer à la lecture du rapport de l'inspection générale de l'éducation sur l'apprentissage des langues étrangères à l'école primaire.

Texte de la réponse

La politique d'enseignement des langues vivantes connaît, sur le plan national, un développement important avec l'entrée en application des nouveaux programmes de l'école primaire à la rentrée 2002. Le rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale sur le suivi de la qualité de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire, remis au ministre en juin 2002, repose sur une analyse menée pendant une période transitoire de montée en charge, avant l'introduction dans ce degré d'enseignement de la langue vivante comme discipline à part entière. Les observations effectuées et la réflexion conduite s'efforcent de mettre en évidence les enseignements réussis et de préciser les domaines dans lesquels des améliorations sont indispensables. Le rapport présente ainsi des exemples d'enseignements s'appuyant sur des pratiques pédagogiques maîtrisées qui permettent de proposer aux élèves des activités adaptées, bien articulées entre elles et s'inscrivant dans une progression rigoureuse. Tout en précisant que les efforts fournis au niveau national pour créer les conditions d'une bonne réussite de cet enseignement des langues n'ont pas encore produit tous les effets attendus, le rapport insiste sur le fait que les questions relatives à la formation des enseignants et des intervenants, à l'évaluation des acquis des élèves, à la liaison entre l'école et le collège et à l'ouverture internationale des écoles doivent être traitées avec le plus grand soin. Si l'objectif de généralisation dans les classes accueillant des élèves de cycle III nécessite le développement de la politique de formation des maîtres du premier degré et la mobilisation de tous les moyens qui leur sont alloués à cet effet, qu'il s'agisse d'heures supplémentaires effectuées par des professeurs du second degré, d'assistants de langues vivantes et d'intervenants de langue recrutés par les inspections académiques ou par les collectivités locales, la préoccupation principale doit être centrée sur la qualité de l'enseignement dispensé dans les classes. Celle-ci est fortement liée à la formation linguistique et pédagogique des instituteurs et professeurs des écoles et aux modalités d'organisation des services des enseignants du premier degré habilités en langue. C'est pourquoi, certaines inspections académiques, dont le vivier d'enseignants titulaires compétents pour dispenser un enseignement de langues vivantes n'est actuellement pas encore suffisant, peuvent appliquer cette généralisation selon un calendrier adapté à la situation locale. Pour pallier les insuffisances relevées par le rapport de l'inspection générale dans les domaines didactique et pédagogique, il apparaît indispensable de renforcer la formation des personnels et d'assurer un suivi pédagogique. Dès 2001-2002, la formation des maîtres du premier degré a évolué grâce à la mise en oeuvre de nombreuses mesures. Dans le cadre de la formation initiale, tous les futurs professeurs des écoles bénéficient d'une formation linguistique et pédagogique relative aux langues vivantes et les stagiaires qui ont un intérêt particulier pour cette discipline peuvent choisir une dominante langues vivantes. La création de l'option langues vivantes étrangères au certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur et professeur des écoles maître formateur permet désormais de disposer d'un conseiller pédagogique dans chaque département, relais

essentiel pour une bonne information et formation des enseignants et intervenants. De plus, afin d'harmoniser les exigences attendues des personnels chargés de cet enseignement, l'habilitation préalable de ces personnels a été modifiée en novembre 2001, permettant de vérifier en deux phases distinctes les connaissances linguistiques et culturelles puis les aptitudes pédagogiques des candidats. Il s'agit également d'accompagner les maîtres dans leur démarche pédagogique en leur fournissant des outils adaptés ainsi qu'en les informant sur toutes les ressources disponibles. Ainsi, les programmes d'enseignement de huit langues vivantes étrangères à l'école primaire, qui ont été publiés au Bulletin officiel le 29 août dernier, précisent de façon détaillée les fonctions langagières, les faits de langue, le lexique et les contenus culturels qui permettent de construire les connaissances et compétences de ces programmes. Les documents d'application comprenant des pistes d'exploitation pédagogique de documents sont en cours de distribution dans les circonscriptions. En liaison avec la préoccupation de mieux cerner les connaissances des élèves et d'assurer un meilleur suivi au collège de l'apprentissage des langues effectué à l'école, ces documents d'application comportent également une aide à l'élaboration de bilans d'acquisitions des élèves et un document passerelle entre l'école et le collège. Des outils, pour les évaluations diagnostiques et les évaluations bilan, ont déjà été élaborés et seront complétés. Ils permettent, grâce à une banque d'outils d'aide à l'évaluation, d'appréhender à l'entrée en sixième les acquisitions des élèves en langues vivantes et ils permettront en 2003 de faire un bilan des connaissances en langues vivantes étrangères acquises en fin d'école. Concernant les outils pédagogiques, il convient de rappeler que le ministère n'a pas vocation à les produire, ces publications relevant de l'édition privée. Le ministère peut, en revanche, favoriser la mutualisation de matériels et d'initiatives de qualité. Une liste d'outils recommandés parmi les matériels existants, établie après expertise, est désormais disponible sur les sites internet du centre national de documentation pédagogique (CNDP) et de la direction de la technologie (Educnet). Ouvert depuis le 5 septembre 2002, un site dédié à l'accompagnement des enseignants et des intervenants chargés des langues vivantes à l'école primaire a pour vocation de leur offrir de nombreuses ressources linguistiques et pédagogiques. Pour corriger l'insuffisante dynamique d'ouverture des écoles, une rubrique est en particulier consacrée aux échanges, à la correspondance et à l'ouverture internationale (<http://www.primlangues.education.fr>).

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5548

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3833

Réponse publiée le : 23 décembre 2002, page 5177